



01.04.2017

## VENTES IMMOBILIER D'HABITATION

### *HONORAIRES DE NEGOCIATION SUR LES VENTES IMMOBILIERES*

IMMEUBLE A USAGE D'HABITATION ou TERRAIN

	Minimum 5 000 € HT soit 6 000 € TTC		
Entre 65 000 € et 90 000 €		7.92 % HT	soit 9.50 % TTC *
Entre 90 001 € et 125 000 €		7.50 % HT	soit 9.00 % TTC *
Entre 125 001 € et 150 000 €		7.08 % HT	soit 8.50 % TTC *
Entre 150 001 € et 200 000 €		6.25 % HT	soit 7.50 % TTC *
Entre 200 001 € et 250 000 €		5.42 % HT	soit 6.50 % TTC *
Entre 250 001 € et 300 000 €		5.00 % HT	soit 6.00 % TTC *
300 001 € et plus		4.58 % HT	soit 5.50 % TTC *
sauf exception motivée			* % sur le prix de vente

La somme découlant du pourcentage sera arrondie à la centaine inférieure

*HONORAIRES POUR ESTIMATION PAYANTE PAR LOT ESTIME : 250 € HT SOIT 300 € TTC*

## SYNDIC

### *HONORAIRES SYNDIC DE COPROPRIETE*

Pour les immeubles à usage d'habitation  
149 Euros HT soit 178,80 Euros TTC par lot avec un minimum de 2 300 Euros HT soit 2 760.00 Euros TTC par copropriété

Pour les immeubles à usage ce bureaux ou commerce  
200 Euros HT soit 240 Euros TTC par lot avec un minimum de 2 500 Euros HT soit 3 000.00 Euros TTC par copropriété

*Taux de TVA actuel de 20% sous réserve de modifications des dispositions fiscales ultérieures*

Société anonyme au capital de 45 734,71 € - RC METZ N° 301 394 805 – Siret N° 301 394 805 00016

Cartes professionnelles N° 424A et 424B délivrées par la Préfecture de Moselle Adhérent N° 1660<sup>F</sup> à la caisse de Garantie GALIAN – 89, Rue de la Boétie – 75008 PARIS – Membre de la Compagnie Nationale des Experts Immobiliers





21.04.2017

## ADMINISTRATION DE BIENS

### HONORAIRES TTC DE NEGOCIATION ET DE REDACTION D'ACTES et de RENOUELEMENT DE BAIL

#### HABITATION

Honoraires d'entremise et de négociation	OFFERT	Charge propriétaire
Honoraires de visites, constitution du dossier, rédaction du bail	8€/m <sup>2</sup>	Charge propriétaire et locataire
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	3€/m <sup>2</sup>	Charge propriétaire et locataire

*Le montant imputé TTC au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal au plafond fixé par décret*

#### PROFESSIONNEL, INDUSTRIEL et COMMERCIAUX :

30% TTC des loyers TTC. de la première année *Charge locataire*

#### AUTRES BIENS

20% TTC des loyers de la première année *partagé par moitié charge propriétaire et charge locataire*

### VACATIONS HORAIRES

La vacation couvre le temps de déplacement (départ/retour à la Maison de l'Immobilier), *charge propriétaire*

	HEURES OUVRABLES du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 sauf le vendredi à 16h00	HEURES NON OUVRABLES du lundi au vendredi de 17h00 à 20h00 sauf le vendredi à partir de 16h00	Après 20h00
	TTC	TTC	
Responsable / cadre	90 €	108 €	Majoration horaire de 50% des vacations en heure non ouvrable
Collaborateur	66 €	84 €	
Assistante	54 €	66 €	

### HONORAIRES D'ADMINISTRATION DE BIENS

**Mandat de gérance** : 8.40 % TTC de toutes les sommes encaissées hors dépôt de garantie, *charge propriétaire*

**GLI** : 3% TTC. de toutes les sommes quittancées au locataire, *charge propriétaire*

**Aide à la déclaration des revenus fonciers** : 45 € TTC/lot principal, *charge propriétaire*

**Suivi dossier sinistre** : 65 € TTC/an/ sinistre, *charge propriétaire*

**Suivi dossier contentieux** : 65 € TTC/an/ sinistre, *charge propriétaire*

**Frais de représentation du mandat**: vacation horaire, *charge propriétaire*

**Accès aux comptes en ligne** : 9€ TTC/an, *charge propriétaire*

**Compte rendu de Gestion mensuel** : 12 € TTC/an, *charge propriétaire*

**Gestion des travaux supérieurs à 4580 € TTC** : 3,59 % TTC du montant TTC des travaux facturés, *charge propriétaire*

**Dossier ANAH** : 150 € TTC, *charge propriétaire*

**Etablissement des diagnostics obligatoires pour la location** : 25 € TTC, *charge propriétaire*

**Rédaction d'un avenant au bail** : 150 € TTC

Habitation : *charge propriétaire ou locataire*

Autres baux : *charge locataire*

*Taux de TVA actuel de 20% sous réserve de modifications des dispositions fiscales ultérieures*

Société anonyme au capital de 45 734,71 € - RC METZ N° 301 394 805 – Siret N° 301 394 805 00016

Cartes professionnelles N° 424A et 424B délivrées par la Préfecture de Moselle Adhérent N° 1660<sup>F</sup> à la caisse de Garantie GALIAN – 89, Rue de la Boétie – 75008 PARIS – Membre de la Compagnie Nationale des Experts Immobiliers





01.04.2017

## VENTES IMMOBILIER D'ENTREPRISE

### *HONORAIRES DE NEGOCIATION SUR LES VENTES IMMOBILIERES*

IMMEUBLE A USAGE PROFESSIONNEL (BUREAUX, DEPOT, COMMERCE) ou TERRAIN

Minimum 10 000 € HT soit 12 000 € TTC

Moins de 350 000 €	8.00 % HT	soit 9.60 % TTC(*)
Entre 350 001 € et 500 000 €	7.00 % HT	soit 8.40 % TTC(*)
Entre 500 001 € et 750 000 €	6.00 % HT	soit 7.20 % TTC(*)
Entre 750 001 € et 4 000 000 €	5.00 % HT	soit 6.00 % TTC(*)
Entre 4 000 001 € et 5 500 000 €	4.00 % HT	soit 4.80 % TTC(*)
Entre 5 500 001 € et 6 000 000 €	3.00 % HT	soit 3.60 % TTC(*)
Plus de 6 000 000 €	2.50 % HT	soit 3.00 % TTC(*)

(\*) sauf exception motivée

% sur le prix de vente

La somme découlant du pourcentage sera arrondie à la centaine inférieure

*HONORAIRES POUR AVIS DE VALEUR PAYANT ET PAR BATIMENT ESTIME :  
3 000 € HT SOIT 3 600 € TTC*

## LOCATIONS

### *HONORAIRES DE NEGOCIATION SUR LES LOCATIONS IMMOBILIERES*

IMMEUBLE A USAGE PROFESSIONNEL (BUREAUX, DEPOT, COMMERCE) ou TERRAIN

Minimum 2 500 € HT soit 3 000 € TTC

**30% HT d'un loyer annuel à la charge du Preneur (\*)**

(\*) en cas de participation du Bailleur au paiement des honoraires, ce bareme pourra être revu à la baisse

*Taux de TVA actuel de 20% sous réserve de modifications des dispositions fiscales ultérieures*

Société anonyme au capital de 45 734,71 € - RC METZ N° 301 394 805 – Siret N° 301 394 805 00016

Cartes professionnelles N° 424A et 424B délivrées par la Préfecture de Moselle Adhérent N° 1660<sup>F</sup> à la caisse de Garantie GALIAN – 89, Rue de la Boétie – 75008 PARIS – Membre de la Compagnie Nationale des Experts Immobiliers

